

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 38 du 07 décembre 2006 - 2 pages

Comme chaque année ce dernier bulletin de l'année sera consacré à un petit tour d'horizon des faits marquants de la dernière campagne, et de certains résultats de nos travaux.
L'ensemble du bilan de la surveillance des cultures en 2006 et de nos essais est disponible dans une brochure ou un cd (voir bon de commande).

Bilan général

La dernière campagne s'est caractérisée par un automne, un printemps et un début d'été chauds, ce qui a eu des répercussions sur les problèmes de ravageurs. Si un certains nombre de problèmes sont restés à des niveaux plutôt faibles (pucerons toutes cultures, thrips, sitones,...), on a vu en revanche des attaques plus ou moins fortes de :
- mouche du chou, charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques, et baris sur colza,
- cicadelle sur blé,
- tordeuse sur pois,
- pégomyie sur betteraves,
- bruche sur féverole,
- pyrale sur maïs (avec 2 générations),
- doryphore sur pomme de terre.

Plus inhabituelles ont été les attaques de cassides et teignes sur féverole, de mineuses sur pois et colza (encore plus marquées cet automne), et d'un acarien vecteur d'un nouveau virus sur blé.

Le panorama des ravageurs se diversifie et se complexifie sous l'effet des évolutions climatiques et de pratiques (disparition d'anciens insecticides), alors que la panoplie des insecticides se réduit, en dehors des seuls pyréthrinoïdes. Des soucis sont à craindre pour les années à venir.

Au niveau des maladies, l'année beaucoup plus calme à l'exception des cultures d'été avec rouille et cercosporiose sur betteraves, charbon + fusariose + rouille sur maïs. L'offre fongicide est large (et des nouveautés arrivent) mais elle doit être raisonnée, car tous les traitements ne sont pas rentables systématiquement. Enfin le recours aux tolérances variétales doit être de mise chaque fois que celà est possible.

Des suivis spécifiques sont en place pour la flore, et les ravageurs du sol, car là aussi des évolutions sont à attendre.

Méligèthes colza

Si la campagne 2006 a été un peu plus calme que la précédente (sauf dans certains secteurs), le problème méligèthes demeure. Le retrait très probable du malathion ne laissera plus que deux molécules actives sur ce ravageur : le tau-fluvalinate et la bifenthrine, avec le risque quelles soient à leur tour sujettes à des résistances.
Les nouveaux seuils que nous avons établis il y a deux ans traduisent mieux la nuisibilité réelle des méligèthes (7-8 insectes / plante au stade E). Cela permet d'éviter des traitements inutiles dans certaines situations, et préserve ainsi l'efficacité des produits. Le recours à des bandes pièges de variétés précoces ou à des mélanges variétaux peut également limiter les attaques. Toutefois, dans les situations les plus infestées (15-20 méligèthes par plantes sur parcelles en vallée, avec proximité de bois), la lutte va rester difficile.

Bruche de la féverole

Le maîtrise de la bruche est importante pour le débouché de la culture de la féverole. L'interdiction de l'endosulfan (au 30/05/07) enlève la solution chimique la plus efficace. La lutte va reposer sur des pyrèthres (TALSTAR FLO, KARATE) moins efficaces que l'endosulfan, et qui vont favoriser les pullulations de pucerons (alors que le meilleur anti-pucerons l'AZTEC disparait aussi).
Nous travaillons depuis 2 ans sur l'utilisation de bandes pièges comme sur colza. Les bruches étant généralement présentes avant l'apparition des premières gousses, elles vont pondre préférentiellement sur les plantes présentant les premières gousses. D'où, sur nos essais comparatifs variétés de cette année, des attaques nettement plus fortes sur ESPRESSO (plus précoce) que sur sur MAYA et MELODIE.
Une bande plus précoce pourrait donc réduire la pression bruche sur le reste de la parcelle, ce qui aiderait la protection insecticide.

Septoriose du blé

Si la cause des strobilurines est entendue (résistance généralisée, efficacité résiduelle de 20-30%), l'attention se porte maintenant sur les triazoles. Depuis 3 ans, on a développement de souches moyennement sensibles aux triazoles, qui sont devenues majoritaires. Elles provoquent une érosion de l'efficacité des anciens triazoles, et même l'OPUS voit ses performances réduites aux notations les plus précoces (la curativité est donc plus



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2006:
77 euros (papier)
72 euros (fax)
66 euros (mail)

affectée). Il convient donc de mettre en place des programmes associant les anciennes solutions encore efficaces (epoxiconazole, chlorothalonil, prochloraz..) et les nouvelles (prothioconazole,...).

Veille sanitaire

Face à la montée en puissance des préoccupations (évolutions parasitaires avec apparition de nouveaux problèmes ou résurgence de parasites du passé, développement des exigences sanitaires à l'exportation,....), le Service Régional de la Protection des Végétaux a renforcé son dispositif de connaisance et de surveillance de l'état sanitaire de la région. Un réseau d'échange d'informations, appelé veille sanitaire, a été mis en place avec des organismes volontaires : Agro consultant, Appro conseils, Capafrance, Capseine, Cohésis, Coopérative Ile de France Sud, Ets marchais, GRCETA, INRA, ITB, Letico, Lycée agricole Brie Comte Robert, Nouricia, Sevepi, Soufflet, Valfrance.

De son côté, la FREDON Ile de France a mis en place depuis deux ans des réseaux d'observations en cultures ornementales (pépinières, espaces verts), et en cultures maraîchères.

Réglementation

L'année 2006 a été dense sur le plan de réglementation avec entre autres l'arrêté mélanges, et l'arrêté du 12/09/06 concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, instituant notamment les Zones Non Traitées en bordure des cours d'eau.
Le Ministère de l'Agriculture vient de publier une première liste de buses permettant de réduite la dérive de pulvérisation (selon l'expertise du CEMAGREF) et qui permettent de réduire les ZNT de 20 ou 50 m à 5 m, à condition **également** d'avoir :
- un dispositif végétalisé permanent d'au moins 5 m en bordure du cours d'eau,
- un enregistrement des traitements réalisés sur la parcelle.

Ce document est envoyé par courrier pour les abonnés fax.

Brochure 2006.

Pour recevoir le compte rendu de la surveillance du territoire, de nos essais et études de la dernière campagne, retournez nous ce coupon.

NOM : PRENOM :

ADRESSE:

Je désire recevoir .... exemplaire (s) de la brochure 2006

sous forme papier au tarif de 25 euros l'unité

sous forme cd au tarif de 15 euros l'unité

(rayer la mention inutile)

Bon à retourner accompagné du réglement à l'ordre de la FREDON à :

FREDON Ile de France 10 rue du séminaire 94516 RUNGIS cedex



Bonnes fêtes de fin d'année

AVERTISSEMENTS *AGRICOLES*

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Grandes Cultures

Equipements de limitation de la dérive de pulvérisation (expertisés par le Cemagref)

- Traitements des cultures basses
  - Buses pour appareils à rampe (Ces buses doivent équiper l'intégralité des positions sur la rampe)

Marque commerciale	Modèle de Buses	Conditions d'utilisation
Teejet	AI 110 02 vs ou AIC 110 02 vs	2 à 3 bars
Teejet	AI 110 025 vs ou AIC 110 025 vs	2 à 4 bars
Teejet	AI 110 03 vs ou AIC 110 03 vs	2 à 3 bars
Teejet	AI 110 04 vs ou AIC 110 04 vs	2 à 3 bars
Teejet	AI 110 05 vs ou AIC 110 05 vs	2 à 3 bars et 5 bars
Teejet	AI 110 06 vs ou AIC 110 06 vs	2 à 4 bars
Teejet	Air Jet 35	Pression d'air : 0,34 bar Pression de liquide : 3 à 6 bars
Teejet	Air Jet 42	Pression d'air : 0,37 bar Pression de liquide : 2 à 5 bars
Teejet	TT 110 05	1 bar
Teejet	TTI 110 025	Orientation vers l'avant 1 à 3 bar
Teejet	TTI 110 03	Orientation vers l'avant 1 à 3 bar
Teejet	TTI 110 04	Orientation vers l'avant 1 à 3 bar
Teejet	TTI 110 05	Orientation vers l'avant 1 à 3 bar
Albuz	AVI 110 025	3 à 3.5 bar
Albuz	AVI 110 03	3 bar
Albuz	AVI 110 04	3 à 5 bar
Albuz	AVI 110 05	3 à 5 bar
Lechler	ID 120 02	3 à 4 bar
Lechler	ID 120 025	3 à 4 bar
Lechler	ID 120 03	3 à 4 bar
Lechler	ID 120 04	3 à 4 bar
Lechler	ID 120 05	2 à 4 bar
Lechler	ID 120 06	2 à 5 bar
Lechler	ID 120 08	2 à 5 bar
Lechler	IDK 120 04	1 bar
Lechler	IDK 120 05	1 à 1,5 bar
Lechler	IDN 110 025	2 à 3 bar
Lechler	IDN 110 03	2 à 4 bar
Hardi	MINIDRIFT 110 015	1 bar
Hardi	MINIDRIFT 110 02	1 bar
Hardi	MINIDRIFT 110 025	1 bar
Hardi	MINIDRIFT 110 03	1 bar
Hardi	MINIDRIFT 110 04	1 bar
Hardi	MINIDRIFT 110 05	1 à 1,5 bar
Hardi	INJET 110 02	3 à 4 bar
Hardi	INJET 110 025	3 à 4 bar
Hardi	INJET 110 03	3 à 4 bar
Hardi	INJET 110 04	3 à 4 bar
Hardi	INJET 110 05	3 bar
Hardi	INJET 110 06	3 bar
Hardi	INJET 110 08	3 bar



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Marque commerciale	Modèle de Buses	Conditions d'utilisation
Lurmark	DB 015 F120	2 bar
Lurmark	DB 02 F120	2 bar
Lurmark	DB 025 F120	2 bar
Lurmark	DB 03 F120	2 à 3 bar
Lurmark	DB 04 F120	2 à 3 bar
Lurmark	DB 05 F120	2 à 6 bar
Lurmark	DB 06 F120	2 à 6 bar
Lurmark	DB 08 F120	2 à 3 bar

- Appareils à rampe (machine complète)
- Accessoires pour appareils à rampe
- Traitements pour l'arboriculture et la viticulture
  - Désherbage des cultures pérennes
    - Buses de désherbage (Les buses référencées concernant les buses pour appareils à rampe en cultures basses sont également utilisables. La liste suivante est spécifique à cet usage)

Marque commerciale	Modèle de Buses	Conditions d'utilisation
Lechler	IS 80 03	3 bar
Lechler	IS 80 04	3 bar
Teejet	AIUB 80 025 vs	2 à 2,5 bar
Teejet	AIUB 80 03 vs	2 à 3 bar
Teejet	AIUB 80 04 vs	2 à 3 bar

- Appareils de désherbage
- Accessoires pour appareils de désherbage
- Traitement pour la viticulture
- Traitement pour l'arboriculture

P106